

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

délais de paiement Question écrite n° 123097

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences de l'application progressive de la loi LME du 4 août 2008 aux artisans. En effet, d'un côté les délais fournisseurs se réduisent et de l'autre, les délais clients demeurent inchangés. Cette situation a pour conséquence de réduire les trésoreries dans une période où l'appareil de production est très fragilisé. Aussi, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement afin de corriger ce déséquilibre.

Données clés

Auteur : M. Rudy Salles

Circonscription: Alpes-Maritimes (3e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 123097

Rubrique: Entreprises

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 novembre 2011, page 12434 **Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)